

CONTROLE SANITAIRE DES ZONES DE PECHE A PIED DE LOISIR

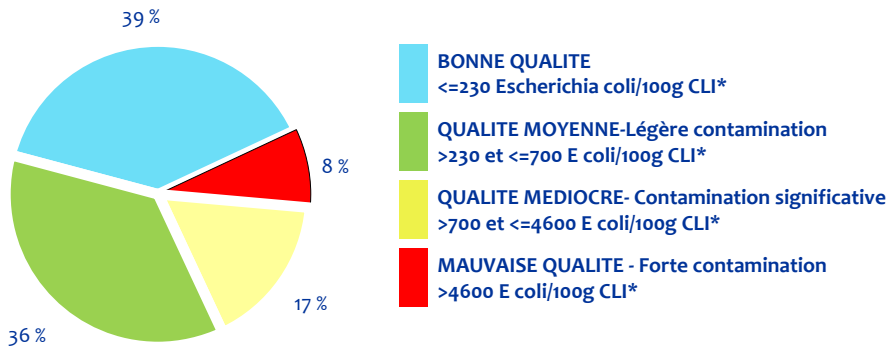


Commune **BLAINVILLE-SUR-MER**
Site **Gisement face au havre de Blainville**
Coquillage suivi **Palourdes**



Tout au long de l'année, le service Santé-Environnement de l'ARS contrôle la qualité sanitaire des principaux gisements naturels coquilliers fréquentés par les pêcheurs à pied de loisir.

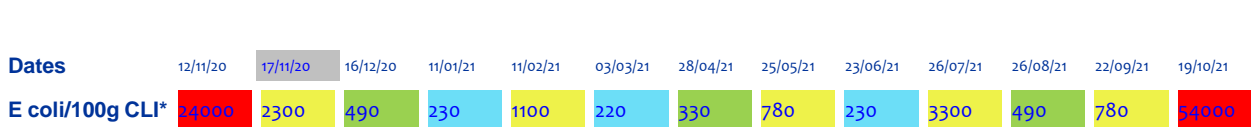
Répartition des résultats microbiologiques de la zone sur la période 2018/2020 et qualification du gisement



Gisement de QUALITE FLUCTUANTE

L'historique de la qualité du site montre que des épisodes de contamination peuvent survenir. En conséquence, la sécurité sanitaire ne peut être garantie en permanence.

Historique des 12 derniers mois



Prélèvement de recontrôle

Résultat du dernier prélèvement

Le 19 octobre 2021, **54000** Escherichia coli/ 100gCLI*

*CLI: Chair et liquide intervalvaire

Suite à la forte contamination relevée, la pêche des coquillages fouisseurs est interdite dans la zone de production Blainville/Gouville (Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2021). Des recontrôles sont en cours .



<http://www.normandie.ars.sante.fr>

Saint Lô le 26/10/2021

Pour le Directeur général et par délégation
L'Ingénieur du Génie Sanitaire,

Signé

Sabrina LEPELTIER

**Délimitations géographiques de la zone de
Gouville- Blainville (50-14.02) pour le groupe des
bivalves fouisseurs (GR2)**

